

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUILLET 2017**

**Délibération**  
n° 2017.07. 67.B

**Pôle culture - Projet  
culturel dans le cadre  
de la politique de la  
ville : demande de  
subventions**

**LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX SEPT à 16h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2017**

**Secrétaire de séance** : Actes-Office

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.07. 67.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**PÔLE CULTURE - PROJET CULTUREL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE  
: DEMANDE DE SUBVENTIONS**

GrandAngoulême développe une **politique d'accès à la culture** par :

- ✓ Une démarche globale d'**éducation artistique et culturelle** co-construite avec le Ministère de la culture, le Ministère de l'éducation nationale et les 13 établissements phares de l'agglomération.
- ✓ Une **politique tarifaire** incitative (mise en place des coefficients familiaux, tarifs étudiants...).
- ✓ Des **actions hors les murs** menées par les établissements culturels (Orchestre à l'école, Apprendre par l'art, Epiphyte, ...).
- ✓ Le pilotage d'un festival en milieu rural, **Mars en Braconne**.
- ✓ La mise en œuvre de dispositif de soutien à la **diffusion culturelle** (Culture en aggro et subventions).

Afin de poursuivre cette politique d'accès à la culture, il est préconisé d'engager un travail spécifique en direction des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville menée par GrandAngoulême.

5 quartiers prioritaires bénéficiant de la politique de la ville sont situés sur le territoire de l'agglomération :

- La Grand Font (Angoulême),
- la Grande Garenne (Angoulême),
- Ma Campagne (Angoulême),
- Soyaux,
- La Couronne.

Un projet de résidence artistique soutenu par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine réunissant ces 5 quartiers sera mis en place en novembre 2017 pour s'achever à la rentrée scolaire de 2018. Les centres sociaux seront les partenaires de cette résidence.

L'objet de cette résidence sera de créer des groupes d'habitants dans chaque quartier. Ces habitants travailleront avec deux artistes illustrateurs angoumoisins afin de réaliser « une cartographie du sensible » de leurs quartiers à partir de leur récit personnel.

Une « carte sensible » sera ensuite réalisée dans chaque quartier à partir de ces récits. Les cartes grand format finalisées seront sérigraphiées, distribuées à chaque participant et exposées à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

.../...

A La Couronne, le projet sera mené sur un dispositif plus large associant les publics scolaires, le centre social et les associations à travers les résidences de « Culture en aggro ». Aussi le budget prévisionnel présenté concernera 4 centres socio-culturels (CSC).

« Les Mains Sales » coordonnera ce projet de :

- 220h d'ateliers ;
- 100 participants au total ;
- piloté par 2 artistes angoumoisins.

Pour que ce projet soit réalisable, le plan de financement sera le suivant :

- 50 % État ;
- 25 % GrandAngoulême ;
- 25% centres sociaux culturels (1 937 € par CSC).

Le budget prévisionnel de cette action sera le suivant :

<b>Budget prévisionnel / Politique de la Ville - Culture / GrandAngoulême</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Ateliers / 44€ par intervenants	19 360 €	DRAC Nouvelle Aquitaine	12 000 €
Impressions	5 640 €	GrandAngoulême	7 750 €
Coordination / Mains	2 500 €	Centres sociaux	7 750 €
<b>Total</b>	<b>27 500 €</b>		<b>27 500 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 juin 2017,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires auprès des financeurs et partenaires notamment la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 juillet 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 juillet 2017</b>